

Synthèse de l'accord portant sur Les Indemnités Kilométriques Vélo (IKV)

Applicable aux salariés du l'UES Atos France

Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

Si vous avez utilisé en 2019 un vélo pour vous rendre partiellement ou totalement sur votre lieu de travail, vous avez jusqu'au 30 juin 2020 pour déclarer vos kilomètres à votre manager afin de bénéficier d'indemnités kilométriques

Cet accord porte sur les kilomètres parcourus en 2019 !

Vos droits :

- Un kilomètre parcouru vous donne le droit à 25 centimes
- Cette indemnité est plafonnée à 200 € par an (soit 800 km par an)
- Cette indemnité est cumulée avec l'abonnement des transports en commun à condition que l'abonnement ne permet pas d'effectuer les mêmes trajets (exemple de votre domicile à la Gare en vélo, puis le train jusqu'au lieu d'exercice de la mission).
- Attention ! votre trajet devra correspondre à la distance la plus courte entre votre domicile et votre lieu d'exercice de la mission ou la gare ou le métro si vous utilisez à la fois votre vélo et les transports en commun (trajet sécurisé à vélo).

Comment bénéficier de ces indemnités kilométriques ?

- Compléter le formulaire de déclaration sur l'honneur (lien ci-après) et l'envoyer au HRBP, Copie : manager et assistant en PJ ;
https://sp2013.myatos.net/org/hrfr/GBUColl/PaieAdmin/01_Données%20personnelles
- Faire votre déclaration sur MyAtos/Note de frais : Sélectionner la rubrique "FR-Vélo" dans Classe véhicule ;
- Joindre la déclaration sur l'honneur ainsi que le mail "bon pour accord" du HRBP à sa note de frais. Ce sont des frais "non refacturables" ;
- Pour toute précision, merci de vous adresser à votre HRBP.

Synthèse de l'accord portant sur Les Indemnités Kilométriques Vélo (IKV)

Applicable aux salariés du l'UES Atos France

Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE : Méthode pour visualiser une ancienne note de frais

Je vous remercie de suivre les étapes ci-dessous afin de visualiser vos anciennes notes de frais :

Administration > Notes de frais

Bienvenue **Mes notes de frais**

Mettre le 01/12/2019 pour voir la note de frais sur My Atos

Justificatifs de ce décompte des frais

Nouvelle entrée Copier Supprimer

N°	Statut	Cat. frais	Montant du justificatif	Devises du justificatif	Date du justificatif	Montant	Devis
001		Frais kilométriques	200,00	Euro (devises UEM à pa...)	01.01.2018	0,00	Euro (

Du: 01.12.2018 Au: 31.12.2018 Nombre: 0

Description: * Remboursement ik vélo Année 2018

Pays/Région: * France

Participant: Entrer participants

Commentaire: xxx km yyy fois dans l'année (soit xxx X yyy) X 0.25 cents = zzz euros Plafonnée 200 euros

Accepter Accepter et nouvelle entrée Saisir Justificatif individuel Contrôler Copier Supprimer

All My Expense Reports (0) Pending Exp. Reports (0) Credit Card Imports (0)

Change Query Define New Query Personalize

View: [Standard View] Display/Print Change Copy Delete Create New Expense Report

Trip Number	Start Date	End Date	Processing Status	Reimbursmt	Currency	Destination	Reason	Schema	Trip Type

Last Refresh 18.10.2019 16:11:25 CET Refresh

Show Trips in the Future:

Show Trips in the Past: * **All**

Trip Schema: To

FI Transfer (Ind.): To

HR Payroll Transfer Ind.: To

Receipt Settlement w/o Trip: * All

Alert: * All

Preview Criteria Personalization

Apply Cancel

Synthèse de l'accord portant sur Les Indemnités Kilométriques Vélo (IKV)

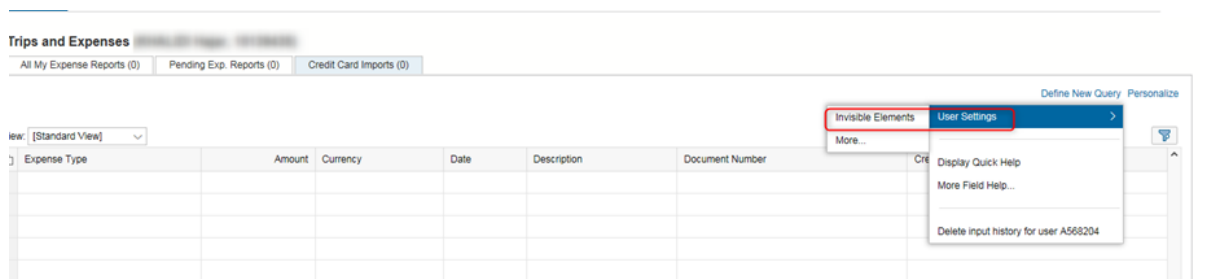
Applicable aux salariés du l'UES Atos France

Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

NB : Si " change query " n'est pas visible dans votre interface, je vous remercie de cliquer droit sur votre fenêtre en ci-dessous pour afficher les éléments invisibles

Petite précision :

Attention, pour accéder au paramétrage de l'application, il faut faire **click-droit** dans le vide juste un peu en haut et un peu à gauche du "petit entonnoir" du "filtrage".



Vos représentants CFDT :

ATOS CONSEIL ET SOLUTIONS :	Remy.Raymondo@atos.net	07 86 95 93 96
	sihem.kolsi@atos.net	06 38 84 78 22
ATOS INFRASTRUCTURES :	djemel.drici@atos.net	06 08 01 90 02
	leila.lfareh@atos.net	06 17 65 17 99
ABT ET FONCTIONS SUPPORTS :	nermine.shalaby@atos.net	06 85 40 58 14
	david.castelli@atos.net	06 69 94 00 80